

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALEDIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° _____ /MTPS/DGTFP/DFP/18

Portant intégration et nomination de
Monsieur OSSABI Jean Grégoire dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Laboratoire des
Mines).LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
 l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
 des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
 sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut com-
 mun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
 (/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime
 des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
 chisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
 gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
 nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
 l'Etat ;
 (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-83 fixant les con-
 ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
 que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
 ses articles 7 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
 la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
 taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
 de carrière et reclassements ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
 plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant
 les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
 des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim
 des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
 d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
 des Ministres ;
 (/u la lettre n° 3225/MEN/DGLOC/DOB du 17 Novembre
 1983 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant
 le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

YH

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3-3-60 susvisé, Monsieur OSEMEI Jean Grégoire, né le 3 Novembre 1951 à Mbessé, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle en Chimie Appliquée, obtenu à l'Université Pierre et Marie Curie Paris VI (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles de 2° échelon Stagiaire, indice 940.

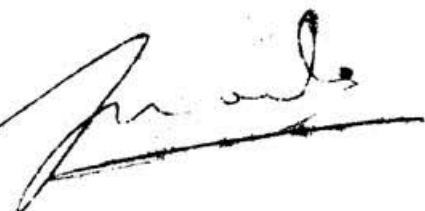
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 2 Avril 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie,



Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MITSONI.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossétoumba L KOUNDOU.-

APPLICATIONS :

JORPC
DGTF/DNP
D.P/BST
D.G.B.
D.C.F.
E.M.C.
SGME
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/SC

1
3
1
3
1
2
2
3
1
2./-